

FICHE  
MÉTIER

“ Pour moi,  
c’est l’UNSA ! ”

TOUTE ACTIVITÉ BORD  
NOS REVENDICATIONS

L’UNSA-Ferroviaire réaffirme qu’il ne peut y avoir un service commercial de qualité sans une reconnaissance forte du métier bord. Cela passe par le renforcement d’un dialogue social de qualité et des fondamentaux métiers.



⬇

Avoir du personnel SNCF en nombre suffisant et visible dans les gares d’origine, de passage et de terminus (guichets et quais) est une nécessité si le groupe SNCF veut avoir les moyens de ses ambitions pour garantir une véritable chaîne de services intégrés à sa clientèle.



⬆

Pour les ASCT, l’UNSA-Ferroviaire revendique le maintien des 4S. Depuis la séparation en activités (Voyages, TER, IC & Transilien), le métier d’ASCT a subi de profonds bouleversements quant à la façon d’exercer le métier à bord des trains selon l’activité et son mode de financement. L’UNSA-Ferroviaire défend le maintien d’un métier unique pour l’ensemble des ASCT dans la branche.





## Les conditions de travail et de repos hors résidence (RHR)

- #1 **Amélioration** des conditions d'hébergement et prise en compte financière des frais engagés suite à défaut de prestations.
- #2 **Partage homogène** des tournées entre les résidences avec des RHR à 10 heures minimum.
- #3 **Mise en place** d'un véritable parcours pro pérenne et sécurisé à l'ensemble des ASCT.
- #4 **Prise en compte** du temps d'habillage et de déshabillage pour éviter les agressions durant les trajets domicile > travail.
- #5 **Respect** du droit à la déconnexion.
- #6 **Anticipation des embauches** avec une réelle gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) mise en place par les axes et les directions. L'UNSA-Ferroviaire revendique d'avoir la vision des COPIL ACR (adaptation charges / ressources).

## Le déroulement de carrière

- #1 **Une meilleure reconnaissance** du métier d'agent du service commercial des trains.
- #2 **Passage** à la classe 3 minimum dès lors que l'agent a satisfait à l'examen d'ASCT.
- #3 **Déroulement** et fin de carrière pour tous à la position maximale de la classe 4 (position 20 ou 21).

## La rémunération

- #1 **Toutes les modifications** de commande doivent se faire avec l'accord de l'agent et le paiement de l'indemnité de modification de commande (IMC) doit être systématique.
- #2 **L'UNSA-Ferroviaire** revendique le doublement de l'indemnité de modification de commande.
- #3 **Création d'un forfait** mensuel minimum et plafonné incluant les indemnités et les primes liées à l'activité afin de pallier arrêts maladie, congés et inaptitude temporaire.
- #4 **Revalorisation conséquente** du travail de nuit, des heures dérogoires, des dimanches et fêtes, ainsi que de la prime de réserve.



**DU 17 AU 24 NOVEMBRE, VOTEZ  
POUR LA DÉFENSE DE VOS MÉTIERS.  
VOTEZ UNSA-FERROVIAIRE !**



**UNSA-FERROVIAIRE**